

CAMPING DU HARAS

5 rue de Kersimon VANNES-MEUCON 56250 MONTERBLANC Web : <http://www.campingvannes.com> Mail : contact@campingvannes.com
Tél. 02 97 44 66 06 ou 06 71 00 05 59 Fax: 02 97 44 49 41 Siret : 338 740 33500033/code APE552 C/ Arrêté préfectoral du 16/04/08 catégorie Tourisme

CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

NOM et Prénom:

Adresse:

Tel :

Tel Portable :

Email :

Date d'arrivée :

à partir de 12h00 Date de départ :

au plus tard pour 12h00

Nom, Prénom et date de naissance de tous les occupants (mention obligatoire)

FACTURE PRO FORMAT / RESERVATION Prix en €	Hors Saison*	Du 07/07 au 13/07	Du 13/07 au 26/08	Du 26/08 au 02/09	Quantité	Nombre de Nuit	Total en Euros
Emplacement sans électricité (pour une caravane ou une tente + une voiture, ou un camping-car)	8	14	22	14			
Emplacement avec électricité 6 ampères. (Pour une caravane ou une tente + une voiture, ou un camping-car)	12	18	26	18			
Emplacement Privilège (avec sanitaire privé et chauffé, frigo, électricité 16 ampères)	25	34	45	34			
Personne de plus de 18 ans	5	5,5	6	5,5			
Enfant de 7 à 17 ans	5	5,5	6	5,5			
Enfant de moins de 7 ans	4	4,5	5	4,5			
Voiture ou moto supplémentaire.	2	2,5	3	2,5			
Animal	3	4	4	4			
WIFI sur l'emplacement			2				
Electricité supplément 10 Ampères			3				
Supplément 16 Ampères			4				
Divers							
TOTAL							
Acompte 30 %							
Frais de dossier 30 €							
Assurance annulation 2.50 € / jour (facultative)							
Versement à la réservation (acompte + frais + assurance)							
Reste du							

*Hors saison : du 01/04 au 07/07 et du 01/09 au 30/09

Le Locataire déclare avoir pris connaissance et accepte sans aucune réserve les engagements du contrat, les conditions de locations et extraits du règlement intérieur. Pour que cette location soit définitivement enregistrée, le Locataire devra retourner au Loueur l'exemplaire du présent contrat, dûment daté et signé, accompagné du versement d'un acompte représentant 30 % du montant total du séjour + 30 € de frais de dossier + assurance annulation (facultative). Le locataire s'engage à régler le solde de son séjour dès son arrivée au Camping. En cas d'annulation avant la date d'arrivée, l'acompte versé restera acquis au Loueur ; de même en cas de départ anticipé à la date de fin de séjour : il ne sera effectué aucun remboursement, le Locataire ayant la faculté de souscrire une assurance "annulation". Le locataire est également tenu de couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance. En cas de litige, seul le tribunal de Vannes sera compétent. Médiateur : Medicyc 73 bd de Clichy 75009 Paris

Mode de paiement:

Nom du porteur	C. B n°
Type de carte	Date de validité : N° au dos

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à

, le